



Année 2022

Publication des données essentielles - article R2196-1 du code de la commande publique

Article R2196-1 du code de la commande publique « L'acheteur offre, sur son profil d'acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 euros hors taxes. (...) »

Les dispositions du présent article sont également applicables aux marchés conclus en application de l'article R. 2122-8 dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 euros hors taxes. Toutefois, pour ces mêmes marchés, l'acheteur peut satisfaire à cette obligation d'information en publiant au cours du premier trimestre de chaque année, sur le support de son choix, la liste de ces marchés conclus l'année précédente. Cette liste mentionne l'objet, le montant hors taxes et la date de conclusion du marché ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement, s'il n'est pas établi en France. »

Objet du marché	Montant € HT	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal attributaire	Pays	Fondement du marché
INST PORTAIL ENTREE PRINCIPALE	29 843,80 €	27/04/2022	DEFI MAINE ANJOU	44650	France	R2122-8 du code de la commande publique
CARBURANT	35 597,48 €	14/01/2022	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT	93582	France	
ENSEMBLES MICRO K+PONCHO-100	38 557,00 €	31/03/2022	GALLIN	01120	France	
CARBURANT FEU BAUGE	39 341,15 €	24/08/2022	SUPER U	49150	France	